



# CHARLEROI PERMIS D'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - N°PU/2018/0027

(Art. D.29-7., Livre 1er du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales)

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU  
DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATEGORIE C (Projet sans Etude d'Incidences sur l'Environnement)

Concerne la demande de la SA RENEWI BELGIUM, Gerard Mercatorstraat 8 à 3920 Lommel en vue d'obtenir le permis unique pour la transformation d'un centre de tri, de regroupement et de prétraitement de déchets non dangereux et de déchets inertes autorisé et visant : **sur le volet urbanistique** : l'extension des bureaux et locaux sociaux par la construction d'un étage sur le bâtiment administratif existant, la pose de cabine-vestiaires préfabriquées, la rehausse d'un mur de protection contre le bruit à une hauteur de 5 m au niveau du broyeur (près du hangar existant), l'aménagement d'un parking, l'aménagement des abords, l'installation de dépôts de matériaux et de déchets à l'extérieur, **sur le volet environnemental** : la transformation d'un centre de tri, de regroupement et de prétraitement de déchets non dangereux et de déchets inertes d'une capacité de traitement maximale de 90.000 t/an. Les modifications portent sur l'actualisation des quantités de déchets gérées sur le site, l'acceptation de la fraction organique contenue dans les déchets ménagers et de nouveaux types de déchets, la modification des horaires de fonctionnement et des campagnes de broyage. Le centre comprend : un broyeur de bois (modification des horaires de fonctionnement 18 j/an pendant 8h/j), une chaudière d'une puissance thermique nominale de 28 kW alimentée par un réservoir de mazout d'une capacité de 3.000 litres (autorisés), une pompe à chaleur d'une puissance thermique nominale de 40 kW (extension), une pompe distributrice de carburant alimentée par un réservoir de gasoil d'une capacité de 2.000 litres (autorisée), un compresseur d'une puissance installée de 5 kW (autorisé), deux parkings extérieurs de 67 places pour voitures et 20 places pour camions (extension), des dépôts de matériaux : 100 t de graviers, 100 t de sables (transformation), des dépôts de déchets : 1.000 t de déchets inertes, 400 t de boues de voiries et de curage, 1.000 t de bois non broyé, 1.000 t de bois broyé, 50 t de mitrilles, 20 t de plastiques, 30 t de pneus, 60 m<sup>3</sup> de papiers/cartons, 60 m<sup>3</sup> de frigolites, 30 m<sup>3</sup> de déchets contenant de l'amiante liée, 220 t de déchets non dangereux sans fraction organique fermentescible, 200 t de déchets non dangereux avec fraction organique fermentescible, 110 t de mélange de déchets inertes et de déchets non dangereux issus de démolition, 100 m<sup>3</sup> de déchets verts, 30 m<sup>3</sup> de déchets hospitaliers B1 en transit (transformation), un dépôt de 50 tonnes de terres excavées (transformation), des dépôts divers de substances : 50 kg de produits de maintenance, 20 l de dégraissant, 50 l d'antigel, 50 l d'huiles neuves, 200 l d'huiles usagées (transformation). La demande vise également le remblayage de 2.353 m<sup>3</sup> de terres pour permettre l'aménagement du futur parking.

Les plans de l'établissement et la liste des bâtiments, des installations et des dépôts peuvent être consultés au Service du Permis d'Environnement.

Lieu d'exploitation : Rue de Roux 301 à 6031 Monceau-sur-Sambre

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date de fin de l'enquête
Le jeudi 7 mars 2019	Le mardi 12 mars 2019	Le mardi 26 mars 2019

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

La demande peut être consultée au Service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous), à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de fin de l'enquête :

- **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ;
- **sur rendez-vous** à prendre au plus tard la veille jusque 15h30 (071 86 39 29) les jeudi 14 mars 2019 et jeudi 21 mars 2019 de 17h00 à 20h00.

Tout intéressé peut envoyer ses observations écrites datées et signées, en indiquant ses nom et adresse :

- par télécopie (071 86 39 30),
- par courrier électronique (permisenvironnement@charleroi.be),
- par courrier ordinaire (Collège communal – Service du Permis d'Environnement - Place Charles II à 6000 Charleroi),
- ou les remettre contre récépissé (Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY),

et ce pendant la durée de l'enquête du mardi 12 mars 2019 au mardi 26 mars 2019.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies **sur rendez-vous**. (071 86 39 29)

Le dernier jour de l'enquête, soit le mardi 26 mars 2019, se tiendra à 10h00 au service du Permis d'Environnement (adresse reprise ci-dessous) une séance de clôture où seront entendues les personnes qui le désirent.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :

**Demandeur** : Monsieur Thibaut BEGHIN (010 65 30 20).

**Fonctionnaire technique** : Service Public de Wallonie, Département Permis et Autorisations, rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi (071 65 47 60).

**Fonctionnaire délégué** : Service Public de Wallonie, Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue de l'Ecluse n°22 à 6000 Charleroi (071 65 48 80).

**Service du Permis d'Environnement** : Ville de Charleroi, Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 GILLY (071 86 39 29).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Charleroi, le 7 mars 2019

Le Directeur général f.f.,  
Par délégation

(s)Frédéric FRAITURE,  
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,  
Par délégation, en vertu de  
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s)Laurence LECLERCQ,  
9ème Echevin